

## COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT



Année 2017

### Rapport annuel sur la Qualité du Service Public – Adduction d’Eau Potable

Rapport du **Maire** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d’eau potable pour l’exercice **2017** présenté conformément à l’article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## SOMMAIRE

1.1	Présentation du territoire desservi.....	5
1.2	Mode de gestion du service.....	5
1.3	Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation.....	5
1.4	Le patrimoine du service.....	6
1.5	Estimation de la population desservie.....	7
1.6	Nombre d'abonnés.....	7
1.7	Eaux brutes.....	8
1.7.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	8
1.7.2	Achats eaux brutes.....	8
1.8	Eaux traitées.....	8
1.8.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours.....	8
1.8.2	Production.....	9
1.8.3	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	9
1.9	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.1	Modalités de tarification.....	11
2.1.1)	Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :.....	12
2.1.2)	Facture d'eau type.....	12
2.2)	Recettes.....	13
2.2.1	Recettes de la collectivité.....	13
	La baisse importante de la part de la collectivité est dû à l'oubli de facturation par VEOLIA de la part variable de la collectivité.....	13
2.2.2)	Recettes de l'exploitant.....	13
2.2.3)	Recettes de l'agence de l'eau.....	13
3.1)	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux(P103.2B).....	15
3.3)	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1)	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
3.3.2)	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3)	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable(P107.2).....	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	19
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	20
3.6.	Interventions du délégataire.....	20
3.6.1)	Interventions sur les équipements.....	20
3.6.2)	Compteurs renouvelés.....	20
3.6.3)	Interventions fuites réseaux.....	20
3.6.4)	Interventions fuites branchements.....	20
	.....	21
4.1)	Montants financiers.....	22
4.2)	État de la dette du service.....	22
4.3)	Amortissements.....	22

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	22
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	22
.....	23
5.1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.....	24
5.2) Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	24
.....	25

# ***1. Caractérisation technique du service***

### **1.1 Présentation du territoire desservi**

La compétence pour l'alimentation en eau potable de la population appartient à la Commune de Jonquières Saint Vincent, le service est donc géré au niveau communal.

Le service est composé d'un secteur de production/distribution (UDI)

La Commune est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations d'adduction et de distribution,
- Captage, pompage et reprise
- Réservoirs, etc.

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions, renforcement, renouvellement de réseau, etc.

Elle organise la protection des points de prélèvement de l'eau.

Elle prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations et du génie civil des ouvrages.

Elle choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, elle met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Elle organise le contrôle de la bonne application du contrat

Les missions du service sont :

- Production d'eau
- Protection des captages
- Traitement (chlore gazeux)
- Stockage
- Transfert et distribution
- Contrôle des raccordements

### **1.2 Mode de gestion du service**

Le service est exploité en délégation de service public. Sur l'année 2016, il y a eu un changement de délégataire à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2016. Ainsi Le délégataire est la société VEOLIA depuis le 01/07/2016 pour une durée de 12 ans, soit une fin de contrat au 30/06/2028. La délégation est un affermage.

Il existe un règlement du service d'eau potable qui a été approuvé par la Collectivité.

### **1.3 Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation**

La répartition des tâches est la suivante :		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	

Branchement	Renouvellement des branchements isolés	X	
	Renouvellement des branchements – opération groupé		X
	Recherche et élimination des fuites	X	
	Renouvellement des compteurs	X	
	Entretien et vérification des compteurs	X	
Canalisations et accessoires	Purge des réseaux	X	
	Recherche et élimination des fuites	X	
	BAC – renouvellement et mise à niveau (sauf programme voirie)	X	
	Poteaux incendies	X	
	Renouvellement canalisation < 6ml	X	
	Renouvellement canalisation >> 6ml		X
Ouvrages de production et de stockage	Réservoirs – nettoyage annuel	X	
	Entretien – réparation et renouvellement appareillage électromécanique	X	
	Entretien et petit travaux génie civil	X	
	Clôture et portail – renouvellement entretien et réparation	X	

De façon générale, le délégataire assure :

- ❖ La gestion globale des relations avec les usagers (facturation, recouvrement, traitement des réclamations),
- ❖ L'exploitation et l'entretien des ouvrages (stations de pompage, réseaux, château d'eau),
- ❖ Un rôle de conseil et de suivi des travaux réalisés par la collectivité

#### 1.4 Le patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Production	<b>Une unité de production : Pompage Saint Vincent :</b> Capacité des deux forages : 60 m3/h Nappe : Vistrenque
Stockage	2 bâches au sol de 500 m3 soit une capacité globale de stockage de 1000 m3
Distribution	23,096 Km de canalisations 1 station de surpression de 120 m3/h
Branchements	1 459 branchements

### 1.5 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ **3 758 habitants** en 2017 (estimation à partir du ratio habitant /abonné de 2013 –année recensement).

Désignation	2014	2015	2016	2017	Variation en % N/N-1
Nombre de clients desservis	1 411	1 419	1 466	1 455	-0.75
Population estimée en nombre d'habitants	3 644	3 665	3 787	3 758	

\*Recensement 2013 de 3 585 habitants

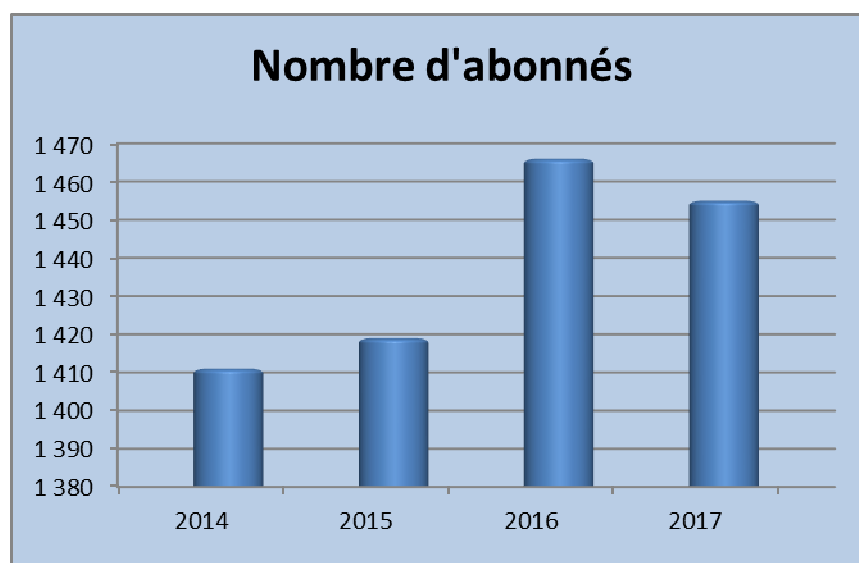
### 1.6 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **1 455 abonnés** au 31/12/2017.

La variation des abonnés est la suivante :

Nombre d'abonnés				
2014	2015	2016	2017	Variation en % N/N-1
1 411	1 419	1 466	1 455	-0.75



## 1.7 Eaux brutes

### 1.7.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **336 150 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2017.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé en m3			Variation en % N/N-1
			2015	2016	2017	
Forage de Saint Vincent	Forages	60 m3/h	328 477	381 155	336 150	-11,8

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

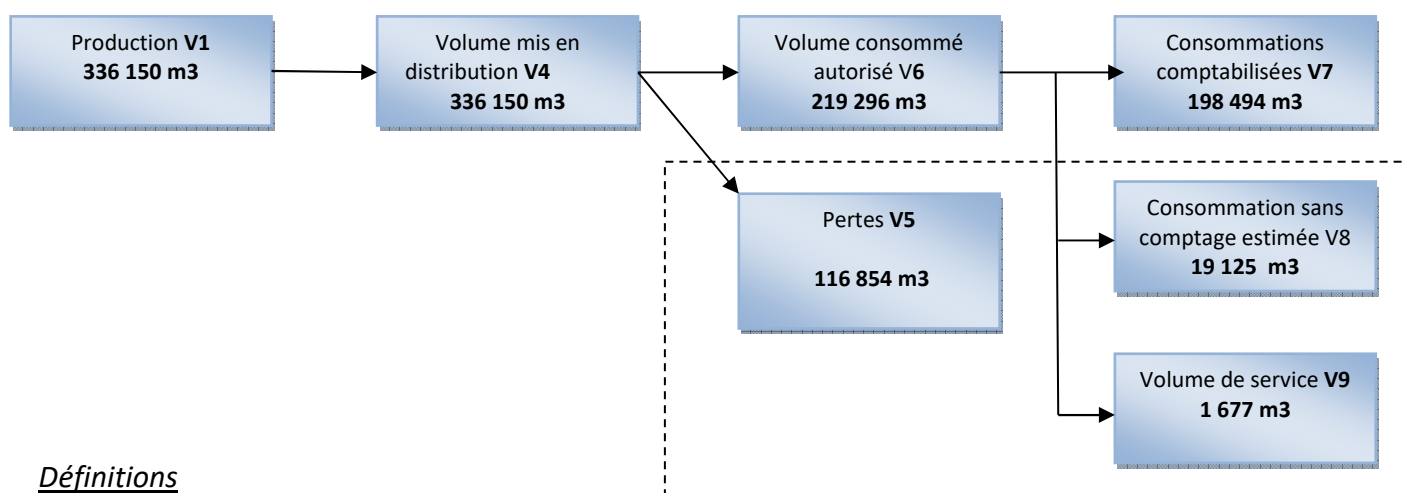
### 1.7.2 Achats eaux brutes

Sans Objet.

## 1.8 Eaux traitées

### 1.8.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours

Les valeurs données par VEOLIA ci-dessous sont extrapolées à 365 j.



#### Définitions

V1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)

V2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)

V3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)

V4 ou volume mis en distribution (V1 + V2 – V3)

V5 ou pertes (V6 – V4)

V6 ou volume consommé autorisé (V7 + V8 + V9)

V7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)

V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation- ex : poteau incendie, bornes lavage, ...)

V9 ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution – lavage réservoir, purge réseau,)



### 1.8.2 Production

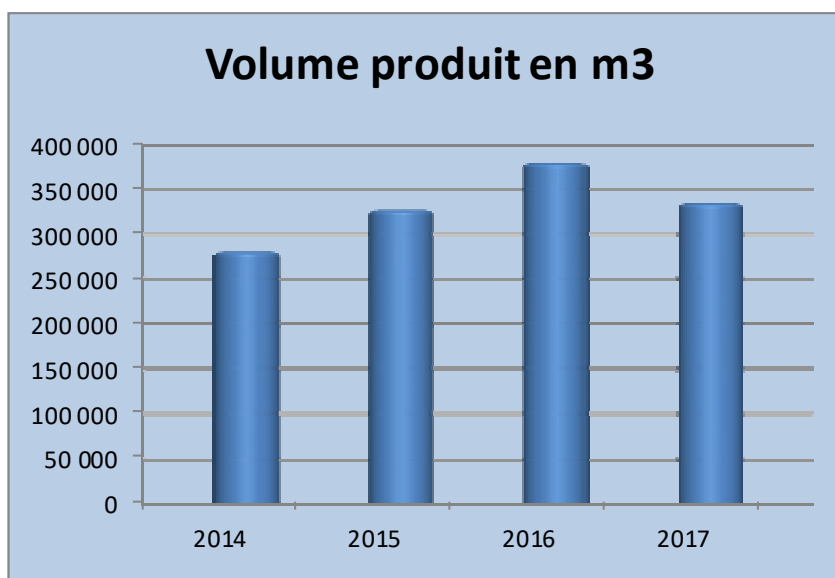
Le service de production est pourvu d'un dispositif de traitement.

Ressources	Dispositif traitement
Forages Saint Vincent	Désinfection au chlore gazeux

Le volume produit total est égal au volume prélevé (pas de perte au niveau de la reprise).

Ressources	Volume produit sur l'exercice en m3				Variation N/N-1 en %
	2014	2015	2016	2017	
Total du volume produit (V1)	281 741	328 477	381 155	336 150	-11,8

Evolution de la production sur 4 ans



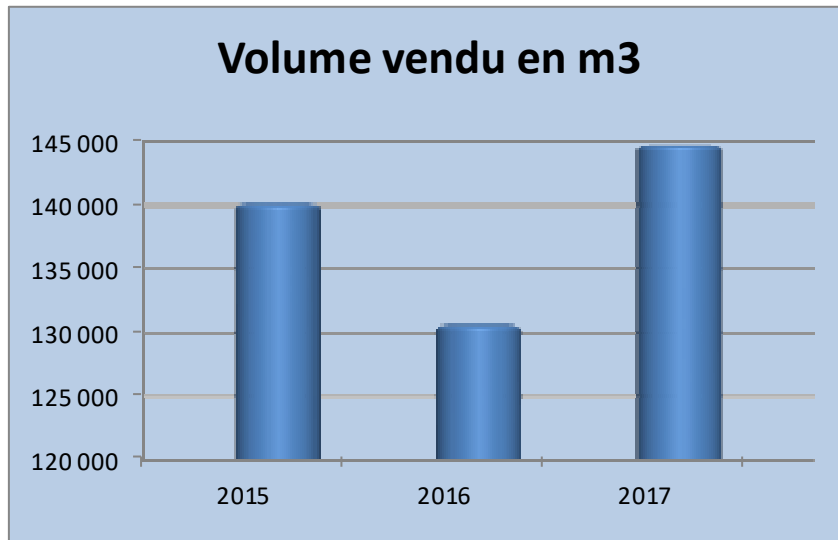
En 2017, la production a diminué suite à l'amélioration du rendement.

### 1.8.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volume vendu durant l'exercice en m3			Variation en % N/N-1
	2014	2016	2017	
Total vendu aux abonnés (V7)	140 136**	130 650***	144 656	10,7

\*\* Valeur extrapolé car la relève porte sur 392 jours

\*\*\* Valeur calculé avec 260 jours pour SAUR et 105 jours pour VEOLIA

Evolution du volume facturé sur 3 ans

On a retrouvé la valeur de 2015.

**1.9 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **23 096** mètres au 31/12/2017 pour **23 081** mètres au 31/12/2016.

## **2 ) Tarification de l'eau et recettes du service**

## 2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

### 2.1.1) Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Tarifs		Exercice 2017	Exercice 2018
		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an) - Abonnement		12 €	12 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		0 €/m <sup>3</sup>	0,4760 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an – Abonnement)		35,00 €	35,45 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		0,6900 €	0,6988 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances	Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	0,29 €/ m <sup>3</sup>	0,29 €/ m <sup>3</sup>
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0,100 €/ m <sup>3</sup>	0,100 €/ m <sup>3</sup>

### 2.1.2) Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs		Exercice 2017	Exercice 2018
		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an) - Abonnement		12 €	12 €
Part proportionnelle (€ HT)		0 €	56,40 €
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an) - Abonnement		35,00 €	35,45 €
Part proportionnelle (€ HT)		82,80 €	83.86 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	TVA	9,71 €	12,89 €
Redevances	Lutte contre la Pollution	34,80 €	34,80 €
	Préservation des ressources en eau	12,00 €	12,00 €
Total TTC pour 120 m3		<b>186,31 €</b>	<b>247,40 €</b>
Prix TTC le m3		<b>1,55 €</b>	<b>2.06 €</b>

Au premier janvier 2017 la part proportionnelle de la Collectivité a été mise à 0, faute de transmission de la délibération fixant le tarif, mais cela sera rectifié sur la facture de Juillet 2017.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de **144 656 m<sup>3</sup>**, (130 650 m<sup>3</sup>/an en 2016).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Nouveau contrat ayant permis une baisse spectaculaire des prix, du fait de l'absence d'investissements pris par le délégataire sur le nouveau contrat.

## **2.2) Recettes**

### **2.2.1 Recettes de la collectivité**

	2015	2016	2017	Variation en % N/N-1
Total recettes liées à la facturation des abonnés	67 000 €	31 303 €	133 970 €	328

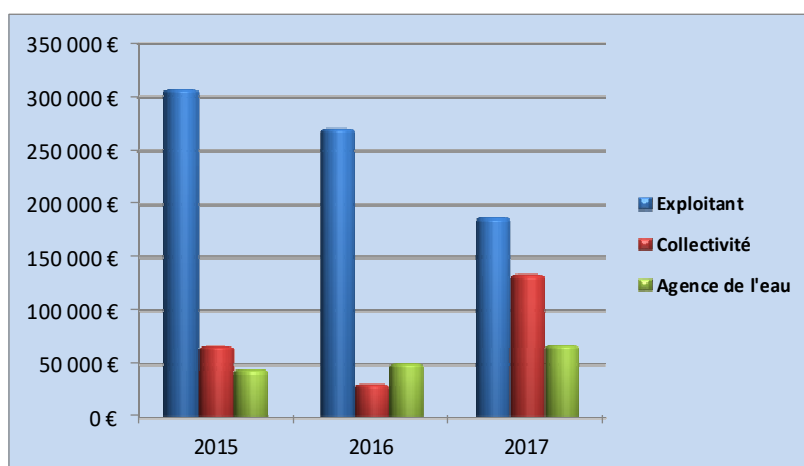
La valeur de 2016 n'est pas représentative car VEOLIA avait oublié de facturer la part variable de la collectivité.

### **2.2.2) Recettes de l'exploitant**

	2015	2016		2017	Variation en % N/N-1
	SAUR	SAUR	VEOLIA	VEOLIA	
Total recettes liées à la facturation des abonnés	298 792 €	145 400	91 271 €	136 210	-42,4
Travaux attribués à titre exclusif	333 €	4 400 €	3 739 €	36 801	352
Produits accessoires	9 283 €	5 600 €	3 350 €	24 526	174
<b>Total recettes</b>	<b>308 408 €</b>	<b>271 352€</b>		<b>187 537</b>	<b>-31</b>

### **2.2.3) Recettes de l'agence de l'eau**

	2015	2016	2017	Variation en % N/N-1
Total recettes liées à la facturation des abonnés	45 000 €	50 953 €	67 947 €	33,3



## 3 ) Indicateurs de performance

### 3.1) Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2016	Nombre de prélèvements non conformes en 2016	Nombre de prélèvements réalisés en 2017	Nombre de prélèvements non conformes en 2017
Microbiologie	10	0	11	0
Paramètres physico-chimiques	12	0	13	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

### 3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux(P103.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 : **30**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2016 est **30**. En effet, si on n'a pas obtenu au moins 40 sur la partie A et B, on ne prend pas en compte la partie C

			Nombre maximum de points	Points obtenus
Partie A	VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
	VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
	VP.263	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Partie B	VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	0
	VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
	VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
	VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	10
	VP.264	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	15
Partie C	VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
	VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
	VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
	VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	0
	VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
	VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
	VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	0
Total des points obtenus partie C			75	40
<b>TOTAL POINTS</b>			<b>120</b>	<b>30</b>

### 3.3) Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

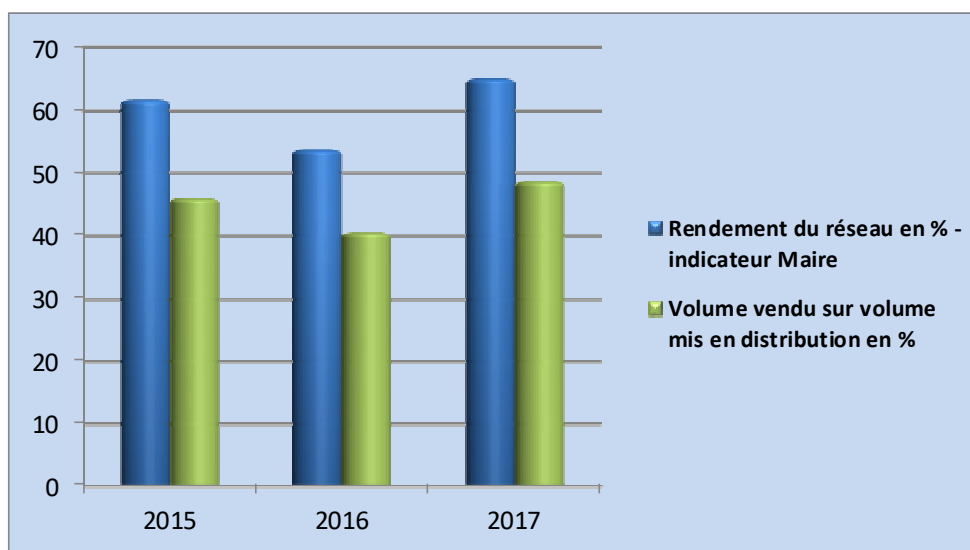


A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016*	Exercice 2017
Rendement du réseau en % - indicateur Maire	61,8	53,80	65,2
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	46	40,49	48,72

\*Moyenne de rendement faite entre les deux périodes



Le rendement général du réseau s'est amélioré, du fait de campagne de recherche de fuite plus importante et de la suppression de l'alimentation des fontaines par l'eau potable.

### 3.3.2) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **16,34 m3/j/km**, (16 m3/j/km contractuel).

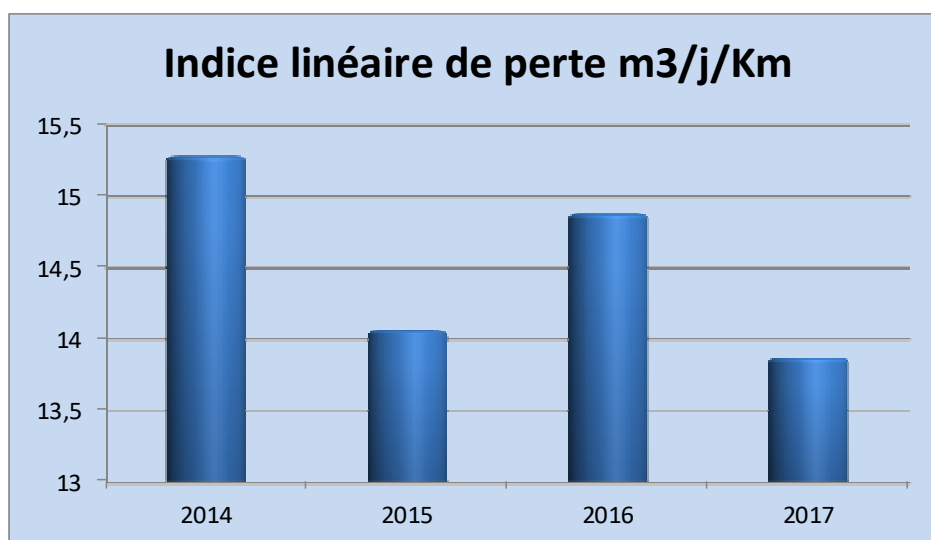
### 3.3.3) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **13,87 m<sup>3</sup>/j/km** (19,69 et 10,08 en 2016 – 2 périodes), soit **mauvais**, ce qui démontre la nécessité d'améliorer le rendement des réseaux.

Sur la seconde période, les rendements se sont donc améliorés.



Pour information ci-dessous la classification du réseau en fonction de cette valeur sachant que nous sommes majoritairement en intermédiaire :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	30 < ILC
<b>Bon</b>	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
<b>Acceptable</b>	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
<b>Médiocre</b>	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
<b>Mauvais</b>	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

**3.3.4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Taux moyen renouvelé en Km	0,734	0,734	0,514	0.411	0,495
Taux moyen de renouvellement en %	3,1	3,1	2,2	1,8	2,1

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **2,14%** (0,43 %<sub>N-1</sub> en 2016). Ce taux est en baisse, ce qui ne va pas dans le bon sens, puisque l'on sait que la durée de vie des canalisations se situe en moyenne autour de 50 ans.

**3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)**

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est le même qu'en 2015 à savoir **100 %**.

### 3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	192 594	184 110
Epargne brute annuelle en €	32 305	104 411
Durée d'extinction de la dette en années	15 ans	15 ans

### 3.6. Interventions du délégataire

#### 3.6.1) Recherche de fuite en ml

	2017
Au gaz	5 049
Au corrélateur acoustique	2 000

#### 3.6.2) Compteurs renouvelés

	2016	2017	Variation en %
Total compteurs	211	114	-46

#### 3.6.3) Interventions fuites réseaux

	2016	2017	Variation en %
Total interventions	2	3	50

#### 3.6.4) Interventions fuites branchements

	2016	2017	Variation en %
Total interventions	4	9	125

## 4 ) Financements des investissements

**4.1) Montants financiers**

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	104 607	180 631
Montant des subventions en € durant l'exercice en capital en €	/	/
Montant des contributions du budget général en €	/	/

**4.2) État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 Décembre (montant restant dû en €)	192 594	184 110
Montant de l'annuité en €	17 881	1 881
Montant remboursé durant l'exercice en capital en €	8 076	8 485
Montant remboursé durant l'exercice en intérêts en €	9 805	9 396

**4.3) Amortissements**

	2016	2017
Montant des amortissements	54 588	57 811
Montant amortissements des subventions transférables	19 484	19 484

**4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (en cours)	39 222 €	
Sectorisation du réseau (2 <sup>ème</sup> tranche)	32 425 €	
Rénovation réseau rue de l'Eglise		
Rénovation réseau Place du 11 novembre 1918		
Extension réseau nouvelle voie d'accès au quartier Peire Fioc		

**4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Néant.

## **5 ) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

**5.1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	2016	2017
Montant d'abandon de créance part fermière	134	129
Versement à un fonds de solidarité	néant	
Nombre de demandes reçues		4

**5.2) Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	



## 6 ) Tableau recapitulatif des indicateurs

		Exercice N -1	Exercice N
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 787	3 758
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,55 €	2,06 €
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30	30
P104.3	Rendement du réseau de distribution	55,3 %	65,2 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	18,77 m3/Km/j	16,34 m3/Km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	14,88 m3/Km/j	13,87 m3/Km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,8 %	2,1 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	100 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	134 €	129 €
P154.0	Taux d'impayés	1,57 %	2,45 %
P151.1	Interruptions non programmées du service pour 1000 abonnés	1,36	2,75